



BRB



ISTEEBU

Rapport de l'Enquête sur le Commerce Transfrontalier Informel au Burundi  
(ECTIB-2020)



*Année 2020*

Bujumbura, Avril 2021

## Table des matières

LISTE DES ABREVIATIONS.....	4
AVANT PROPOS.....	5
RESUME.....	6
0. INTRODUCTION GENERALE.....	7
1. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS.....	7
2. METHODOLOGIE.....	8
3. RESULTATS.....	21
3.1. Résultats pour les sept (7) mois enquêtés.....	21
3.1.1. Echanges commerciaux informels globaux par province.....	21
3.1.2. Echanges commerciaux informels par mois enquêtés.....	22
3.1.3. Importations.....	23
3.1.3.1. Principaux produits importés.....	23
3.1.3.2. Importations par pays d'origine.....	24
3.1.3.3. Principaux produits exportés par pays de destination.....	24
3.1.3.4. Principaux moyens de transport des importations.....	25
3.1.3.5. Importations informelles par sexe.....	25
3.1.4. Exportations.....	26
3.1.4.1. Principaux produits exportés.....	26
3.1.4.2. Pays de destination des exportations.....	27
3.1.4.3. Principaux produits exportés par pays de destination.....	27
3.1.4.4. Principaux moyens de transport.....	29
3.1.4.5. Exportations informelles par sexe.....	29
3.2. Estimations de données pour toute l'année 2020.....	30
3.3. Evolution des échanges transfrontaliers informel de 2018 à 2020.....	31
Annexe : Tableaux statistiques.....	32



## LISTE DES ABREVIATIONS

BIF	: Burundian Francs
BRB	: Banque de la République du Burundi
CEA	: Commission Economique pour l'Afrique
CIF	: Cost, Insurance, Fret (Coût, assurance et fret)
EAC	: East African Community
FOB	: Franco à bord
FMI	: Fonds Monétaire International
ISTEEBU	: Institut de Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi
Kg	: Kilogramme
M	: Millions
MBIF	: Millions de francs burundais
OBR	: Office Burundais des Recettes
OMC	: Organisation Mondiale du Commerce
ONU	: Organisation des Nations Unies
PRCIEG	: Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles pour l'Efficacité Gouvernementale
RDC	: République Démocratique du Congo
Sem	: Semestre
SH	: Système Harmonisé
SSN	: Système Statistique National
Trim	: Trimestre
UNECA	: United Nations Economic Commission for Africa
%	: Pourcentage

## AVANT PROPOS

Sous le financement de la Banque de la République du Burundi (BRB), l'ISTEEBU mène une troisième Enquête sur le Commerce Transfrontalier Informel du Burundi au cours de l'année 2020 (ECTIB-2020). Cette enquête est réalisée afin d'avoir des informations sur l'ampleur du commerce transfrontalier informel au Burundi, permettant ainsi d'améliorer les données sur le commerce extérieur (balance de paiements et bulletin du commerce extérieur).

Cependant, après trois (3) mois de collecte des données, la pandémie du COVID-19 a fait que cette activité soit momentanément suspendue en avril pour reprendre en septembre 2020. La collecte devrait continuer sur quinze (15) sites sur les vingt-un (21) sites échantillons de collecte où le mouvement des marchandises était normal. La collecte de données a été réalisée de janvier à mars et de septembre à décembre 2020, soit sur un total de 7 mois sur 12.

Les informations publiées concernent les 7 mois enquêtés et une estimation des données pour toute l'année 2020 est intégrée dans ce rapport. Elles permettront de mettre en place une politique éclairée sur le commerce extérieur et sur l'intégration économique régionale du Burundi malgré la pandémie du COVID-19. Outre l'amélioration des statistiques du commerce extérieur, l'enquête permettra de répondre aux besoins en informations statistiques exprimés par les utilisateurs locaux et étrangers.

Par rapport aux engagements et perspectives du Pays, cette enquête répond à l'une des missions du Système Statistique National (SSN) visant à améliorer la couverture et la qualité de la production statistique conformément aux normes internationales. Après avoir produit ce rapport de l'année 2020, il s'avère indispensable d'adresser de vifs remerciements à tous ceux qui ont contribué à sa réussite, en particulier la BRB pour son appui financier, l'Office Burundais des Recettes (OBR), le Commissariat Général des Migrations et l'Administration Territoriale pour leur appui à la sensibilisation à tous les niveaux.

Tout en espérant que cette publication répond, encore une fois, à vos attentes, l'Institut de Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi accueillera avec attention vos avis et considérations afin d'améliorer la qualité de nos publications.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ISTEEBU,

NDAYISHIMIYE Nicolas.-

## RESUME

Au cours des sept (7) mois enquêtés de 2020, les échanges transfrontaliers informels s'évaluent à 65 085,4 MBIF, soit 23 259,2 MBIF pour les exportations et 41 826,2 MBIF pour les importations. Plus de 90% des échanges transfrontaliers informels passent par les points d'entrée ou/et de sortie localisés dans les provinces de Makamba (28,4%), Cankuzo (22,3%), Bujumbura Mairie (16,1%), Rutana (11,8%) et Muyinga (11,5%). Les provinces de Kirundo (0,1%) et Ngozi (0,2%), frontalières avec le Rwanda, sont les entités où l'ampleur du commerce transfrontalier informel est faible en 2020.

Les exportations informelles passent principalement par les provinces de Bujumbura Mairie (45,1%), Cankuzo (13,3%) et Muyinga (10,2%). S'agissant des importations, les provinces de Makamba (39,3%), Cankuzo (27,4%) et Rutana (14,6%) sont les principales entités d'entrée.

La vache est le principal produit importé au cours des sept mois d'importation de l'année 2020, avec une valeur de 14 624,6 MBIF, soit 35,0% de toutes les importations informelles. Les arachides, le maïs, les tubercules, le riz, les poissons et les boissons non alcoolisées font partie des principales importations informelles.

L'analyse des importations informelles par pays d'origine révèle que la Tanzanie est le principal partenaire en importations. Le reste provient principalement de la République Démocratique du Congo et de l'Ouganda. Tous les principaux produits importés informellement proviennent de la Tanzanie à plus de 72%. Cependant, des poissons séchés ou fumés et les tissus de coton proviennent aussi de la RDC.

Le principal moyen de transport dans les importations informelles en 2020 est la tête/main (40,1 %) suivi par le transport par motocycles/vélos, par bateau et par véhicules qui représentent respectivement 21,5%, 20,0% et 18,4%. Les résultats de l'enquête montrent que les importations informelles effectuées par les hommes en 2020 représentent 95,7% de la valeur totale des importations informelles contre 4,3% effectuées par les femmes.

Les résultats de l'enquête montrent que les dix principaux produits exportés sont les boissons alcoolisées (22,0%), les savons et détergents (7,2 %), les animaux vivants (4,4%), les haricots (4,2%), les chaussures (3,4 %), les bonbons (3,0%), le sucre (3,0%), les eaux minérales (2,5%), les cigarettes (2,3 %) et les produits de beauté (2,0%).

Les principaux pays partenaires en exportations en 2020 sont la RDC (56,2%) et la Tanzanie (43,7%). La part du Rwanda, du Kenya et de l'Ouganda s'évalue à environ 0,1%. 37,7% des boissons alcoolisées produites par la Brarudi et exportées informellement vont en RDC et 62,2% en Tanzanie. Les boissons non alcoolisées, les eaux minérales, les bonbons et jojos, les produits de beauté et de maquillage, la farine de céréales et la farine de manioc sont principalement exportés vers la RDC d'une façon informelle.

Le véhicule et la motocyclette/bicyclette sont les principaux moyens de transport employés dans les exportations informelles avec 49,3 % et 35,8 % respectivement. Les résultats de l'enquête montrent que 45,9% des exportations informelles ont été réalisées par les femmes au moment où les hommes sont concernés par 54,1% de la valeur totale des exportations.

Les estimations pour toute l'année 2020 montrent que les échanges transfrontaliers informels sont d'environ 115 601,9 millions de BIF dont 43 949,8 MBIF pour les exportations et 71 652,1 MBIF pour les importations. En comparaison avec l'année 2019, les échanges informels connaissent une diminution de 12,6% en 2020. En effet, ces échanges s'évaluent à

132 301,4 millions en 2019 dont 73 028,6 MBIF pour les exportations et 59 272,9 MBIF pour les importations.

## 0. INTRODUCTION GENERALE

Depuis 2018, le Burundi réalise annuellement une enquête nationale sur le commerce transfrontalier informel. Cette enquête a permis d'avoir une idée sur l'ampleur de ces échanges informels au cours des années 2018 et 2019 et en particulier avec les partenaires de la sous-région.

Cependant, le manque de ces informations sur une longue période handicape également la mise en place d'une politique commerciale basée sur les statistiques du commerce transfrontalier fiables notamment lors des discussions sur l'intégration économique régionale. C'est cette nécessité qui a poussé l'ISTEEBU en collaboration avec la BRB à poursuivre l'enquête sur le commerce transfrontalier informel en 2020. Ainsi, les informations produites permettront d'améliorer les statistiques du commerce extérieur et partant la balance des paiements et les comptes nationaux.

Le présent document décrit les résultats issus de l'enquête notamment le niveau des échanges informels (importations et exportations), les principaux produits importés, les pays d'origine des importations, les principaux moyens de transport pour les importations, les principaux produits exportés, les pays d'exportation et les principaux moyens de transport des exportations pour traverser la frontière, etc. Les différents objectifs et résultats attendus dans cette enquête et la méthodologie utilisée sont décrits dans ce même document.

## 1. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

### 1.1. Objectifs

L'Enquête sur le Commerce Transfrontalier Informel au Burundi a pour objectif de collecter les informations sur l'ampleur du commerce transfrontalier informel au Burundi permettant ainsi d'améliorer les données sur le commerce extérieur (balance de paiements, comptes nationaux, ...) entre le Burundi et le reste du monde en général et les pays de la sous-région en particulier.

Les informations collectées permettront également à notre pays de mettre en place une politique éclairée sur le commerce extérieur et sur l'intégration économique régionale.

### 1.2. Résultats attendus

Le résultat global que l'on attend de cette enquête est que le Système Statistique National disponibilise les données sur le commerce transfrontalier informel qui sont fiables, robustes et complètes, capables de servir et satisfaire tous les utilisateurs de ces informations.

De façon spécifique, cette enquête va permettre :

- De fournir des données fiables, complètes et comparables, sur les statistiques du commerce transfrontalier informel ;
- D'améliorer les statistiques sur le commerce extérieur publiées dans la balance de paiements et dans les comptes de la nation ;
- De fournir la structure des principaux produits échangés de façon informelle entre les résidents et les non-résidents et permettre de résoudre certains problèmes comme ceux liés à la sécurité alimentaire ;

- D'identifier les principaux pays partenaires impliqués dans ces échanges transfrontaliers informels.

## 2. METHODOLOGIE

### 2.0. Introduction

La collecte de données sur le commerce transfrontalier informel est conforme au Système général du commerce pour la compilation des statistiques du commerce international de marchandises (IMTS), qui exige que toutes les marchandises quittant ou entrant dans le pays soient enregistrées lorsqu'elles franchissent les frontières douanières. Les techniques de collecte de données prennent en compte les conditions prévalant sur les sites frontaliers, l'emballage des produits échangés de manière informelle et les comportements généraux des échanges transfrontaliers informels.

Cette rubrique en rapport avec la méthodologie décrit le système de commerce utilisé, les transactions incluses ou exclues dans l'enregistrement du commerce transfrontalier informel, l'évaluation des marchandises, les critères de sélection des sites de sortie et d'entrée enquêtés, l'organisation de l'enquête, la technique de collecte, les instruments de collecte, la saisie et traitement de données, les méthodes d'estimation des flux mensuels et les méthodes d'extrapolation.

#### 2.1. Enregistrement des transactions

Des recherches ont prouvé que tous les biens qui franchissent les frontières ne sont pas enregistrés et inclus comme transactions commerciales informelles. Il y a des cas d'inclusion et d'exclusion pour certaines raisons fournies par les lignes directrices du système commercial utilisé pour la déclaration des transactions commerciales transfrontalières informelles.

##### 2.1.1. Système de commerce

L'enregistrement des transactions commerciales transfrontalières informelles suit le système général du commerce (GTS) dans lequel toutes les marchandises entrant ou quittant le pays sont enregistrées. Ce système recommande que la date à laquelle les marchandises quittent ou entrent dans le pays doit être enregistrée, ce qui équivaut à la date du dépôt de la déclaration en douane dans le cadre du système commercial officiel. Le manque d'uniformité dans l'application du système commercial peut avoir une incidence sur la comparabilité des données entre pays et sur son utilité analytique. Pour parier à ce problème, le système général du commerce a été utilisé lors de la compilation des données.

##### 2.1.2. Transactions incluses dans le commerce informel

Les biens suivants sont enregistrés et inclus dans les données relatives aux transactions commerciales transfrontalières informelles :

- Toutes les marchandises entrant ou sortant du pays sur les sites frontaliers mais non saisies par les autorités fiscales, que ce soit en petites ou grandes quantités ;
- Marchandises non déclarées ou partiellement déclarées sur les documents douaniers ;
- Marchandises chargées ou déchargées sur les terminaux d'autobus/bateaux/avions à destination/en provenance des pays étrangers.



### 2.1.3 Transactions exclues du commerce informel

Les éléments suivants sont exclus de l'enregistrement informel :

- Marchandises introduites en contrebande à l'intérieur ou à l'extérieur du pays. Parfois, ces produits sont des contrebandes ou des marchandises interdites par les lois du pays qui ne peuvent être vérifiées et évaluées. De plus, les passeurs sont dangereux et peuvent ne pas coopérer avec le collecteur de données ou les agents de la police des douanes ;
- Les marchandises en transit quittant ou entrant dans le pays à tous les sites frontaliers surveillés ;
- Exportations et importations de biens entrant dans le pays au-delà des heures de surveillance ;
- Marchandises correctement déclarées (100%) et vérifiées par les agents des douanes sur les documents de déclaration ;
- Caisses et bouteilles vides à remplir qui sont considérées comme des supports ou des moyens de transport de boissons / alcools.

## 2.2. Evaluation de la transaction

La standardisation des approches d'évaluation dans la région est essentielle pour assurer la cohérence dans la compilation des données. Selon l'Accord sur l'évaluation de l'OMC, la valeur transactionnelle est le prix payé ou à payer pour une unité du produit. C'est en fait le prix du marché du produit sur le site frontalier surveillé.

En cas de conversion de devises pour déterminer la valeur d'un article, les taux en vigueur à la frontière ont été utilisés pour obtenir cette valeur.

### 2.2.1. Exportations informelles

Les exportations informelles sont normalement évaluées au franco à bord (FOB), qui comprend la valeur transactionnelle des biens et services fournis pour livrer les marchandises au site frontalier du pays exportateur et est normalement équivalente au prix du marché. La valeur transactionnelle / prix de marché d'une marchandise donnée a été calculée comme prix moyen de trois commerçants sur le site frontalier. Les prix ont été recueillis quotidiennement par les agents enquêteurs afin de tenir compte des fluctuations de prix liées à la saisonnalité des produits agricoles. Tous ces prix ont été collectés au point de passage / site frontalier où les échanges non enregistrés sont surveillés.

### 2.2.2. Importations informelles

Les importations informelles sont normalement évaluées au coût d'assurance et de fret (CIF), qui inclut la valeur transactionnelle des biens et services fournis pour livrer les marchandises au site frontalier du pays importateur et est normalement équivalent au prix du marché. Le prix du marché d'un produit donné a été calculé comme le prix moyen de trois négociants sur le site frontalier. En raison de la nature du commerce, les frais d'assurance n'ont pas été pris en compte ainsi que le montant payé aux personnes transportant la marchandise par le simple fait qu'il est minime.

### 2.2.3. Monnaie d'enregistrement

L'enregistrement des transactions commerciales transfrontalières informelles pendant la collecte des données a été effectué en monnaie nationale.

## 2.3. Critères de sélection pour les sites frontaliers

### 2.3.1. Descente d'identification

Avant la sélection des sites frontaliers à surveiller, une descente d'identification de ces derniers a été organisée par l'Equipe Technique de l'ECTIB au début de l'année 2018 en vue de les classer par ordre d'importance en termes de flux commerciaux informels. Les sites frontaliers à priori identifiés comme n'ayant pas de flux commerciaux informels ont été exclus du suivi ou de l'échantillon en conséquence.

Après cette descente, une stratification des postes de douane en trois strates ; à savoir le volume élevé, moyen et faible a été effectuée y compris les commentaires sur leur viabilité pour la surveillance. La stratification a permis d'assurer une allocation optimale des ressources et une sélection représentative des frontières en tenant compte des flux commerciaux informel.

Un dernier critère de sélection des sites frontaliers à surveiller a été basé sur ce qui suit :

- i) Le volume du commerce informel impliqué à chaque station / site frontalier ;
- ii) Le positionnement stratégique de la station douanière entre les États partenaires et ses voisins ;
- iii) Disponibilité des infrastructures telle que la route pour une accessibilité facile ;
- iv) Existence d'institutions gouvernementales de soutien (comme les bureaux d'immigration, les bureaux de douane et les postes de police) etc. ;
- v) La sécurité qui prévaut autour des sites frontaliers ;
- vi) Les ressources financières disponibles.

### 2.3.2. Structure de la base de sondage et échantillonnage des sites frontaliers

Le tableau ci-dessous indique la structure de la base de sondage des principaux sites frontaliers obtenus de l'Office Burundais des Recettes. C'est sur cette base que 21 sites frontaliers ont constitué l'échantillon définitif après la phase d'identification de ces derniers, suivant le niveau du volume des transactions commerciales informelles qui s'y déroulent.

Tableau 1: Structure de la base de sondage

N°	PROVINCE	COMMUNE	SITE	Niveau (1=Elevé, 2=Moyen ,3=faible)
1	BUJUMBURA	MUTIMBUZI	GATUMBA/KAVIMVIRA	1
2	BUJUMBURA	MUTIMBUZI	VUGIZO/ONDES	3
3	CIBITOKÉ	BUGANDA	NDAVA-Rusizi	2
4	CIBITOKÉ	BUGANDA	GASENYI-BUGANDA	2
5	CIBITOKÉ	RUGOMBO	RUSIGA à la 10 <sup>ème</sup> Avenue	3
6	CIBITOKÉ	RUGOMBO	MATAMA à la 4 <sup>ème</sup> Avenue	3
7	CIBITOKÉ	RUGOMBO	RUBENGA	2
8	CIBITOKÉ	RUGOMBO	RUHWA	1
9	CIBITOKÉ	BUKINANYANA	KIRUHURA (NDORA)	3
10	CIBITOKÉ	BUKINANYANA	KWIBUMBA-RUHEMBE	3
11	BUJUMBURA MAIRIE	NTAHANGWA	BUJUMBURA CITY MARKET (Kwa Siyoni)	1
12	KAYANZA	KABARORE	BUVUMO	3
13	KAYANZA	KABARORE	MUNEGE	3
14	KAYANZA	KABARORE	KARAMA-MANGA	3
15	NGOZI	BUSIGA	KANYARU HAUT	1
16	NGOZI	BUSIGA	KANYARU BAS	3
17	MUYINGA	BUTIHINDA	KOBERO	1
18	MUYINGA	MUYINGA	MURAMA	3
19	MUYINGA	MUYINGA	BUSHUBI	1
20	MUYINGA	MUYINGA	CIZANYE	2
21	MUYINGA	GITERANYI	RUMANDARI	1
22	MUYINGA	GITERANYI	RUZO	3
23	MUYINGA	GITERANYI	TURA	3
24	MUYINGA	GITERANYI	KABOGO	3
25	MUYINGA	BUTIHINDA	KIRUHURA	3
26	CANKUZO	MISHIHA	BUYONGWE 1	2
27	CANKUZO	KIGAMBA	BUYONGWE 2	2
28	CANKUZO	KIGAMBA	MUNAZI	3
29	CANKUZO	GISAGARA	GASENYI	1
30	CANKUZO	GISAGARA	KUMUKA	3

N°	PROVINCE	COMMUNE	SITE	Niveau (1 =Elevé, 2=Moyen ,3=faible)
31	CANKUZO	MISHIHA	GAHUMO	2
32	CANKUZO	MISHIHA	KUMASANGO	3
33	RUYIGI	GISURU	KABUYENGE	3
34	RUYIGI	GISURU	NYARUMANGA-KAYOGORO	2
35	RUYIGI	GISURU	CIJONGO	1
36	RUYIGI	KINYINYA	KWA MURENGERA	1
37	RUYIGI	KINYINYA	GICIKE	2
38	RUYIGI	KINYINYA	KABANGA (CUMURERE ET MIGURUKA)	3
39	RUYIGI	KINYINYA	KU MUYANGE	3
40	RUYIGI	KINYINYA	KWA RITARI	3
41	RUYIGI	KINYINYA	NYAMUSASA	3
42	RUTANA	BUKEMBA	SOSUMO VAN 1	1
43	RUTANA	BUKEMBA	KWA MADIGIRI	3
44	RUTANA	BUKEMBA	KWA MUSODA	3
45	RUTANA	BUKEMBA	KWA MPABASI	3
46	RUTANA	BUKEMBA	KWA GILBERT	3
47	RUTANA	GIHARO	MUZYE	3
48	RUTANA	GIHARO	KIBINA	3
49	RUTANA	GIHARO	MUTWANA	1
50	RUTANA	GIHARO	NYAKABARA	3
51	RUTANA	GIHARO	MURARA	3
52	RUTANA	GIHARO	NGOMANTE	2
53	RUTANA	GIHARO	MURAGARAZI	3
54	RUTANA	GIHARO	BUBARI	3
55	RUTANA	GIHARO	KANYINYA	3
56	RUTANA	GIHARO	MUREMERA	3
57	RUTANA	GIHARO	GAKUNGU	3
58	RUTANA	GIHARO	GATONGA	1
59	MAKAMBA	NYANZA-LAC	NYAGATANGA-KABONDO	3
60	MAKAMBA	NYANZA-LAC	GIFURUZI	3
61	MAKAMBA	NYANZA-LAC	MVUGO	3
62	MAKAMBA	NYANZA-LAC	RUBINDI	3
63	MAKAMBA	NYANZA-LAC	MUGURUKA	3
64	MAKAMBA	NYANZA-LAC	PORT DE KABONGA	1
65	MAKAMBA	NYANZA-LAC	PONT MUSHARA	1

66	MAKAMBA	MABANDA	MUGINA 1	1
67	MAKAMBA	MABANDA	GITARA-BIKOBE	1
68	MAKAMBA	MABANDA	MUGINA 2/MURAGARAZI	3
69	MAKAMBA	MABANDA	BUDAKETWA	3
70	MAKAMBA	MABANDA	RUVUGA	3
71	MAKAMBA	MABANDA	MUSENYI	3
72	MAKAMBA	KIBAGO	KAYOGORO KAMBIZI	3
73	MAKAMBA	KIBAGO	MURAMBI-KWA BUHINJA	1
74	MAKAMBA	KIBAGO	NYAKAZI-KWA KAVAMAHANGA	1
75	MAKAMBA	KAYOGORO	MUDATURWA/KWA NYAMAVA	1
76	MAKAMBA	KAYOGORO	MUDATURWA/KWA RUGINA	3
77	MAKAMBA	KAYOGORO	MUDATURWA/KWA BITAMA	3
78	MAKAMBA	KAYOGORO	KU KIREHE /NYANTAKARA	3
79	MAKAMBA	KAYOGORO	KU KIREHE /GATABO	3
80	MAKAMBA	KAYOGORO	KWA OMARI/NYANTAKARA	3
81	RUMONGE	RUMONGE	MAGARA	3
82	RUMONGE	RUMONGE	KARONDA	3
83	RUMONGE	RUMONGE	PORT DE RUMONGE	1
84	RUMONGE	RUMONGE	SITE DE PECHE DE RUMONGE	3
85	RUMONGE	RUMONGE	KIZUKA	3
86	KIRUNDO	BUSONI	GASENYI NEMBA	2
87	KIRUNDO	BUSONI	GATETE	3

Tableau 2: Sites-échantillon

N°	Province	Site	Région
1	CIBITOKÉ	RUHWA*	OUEST
2	CIBITOKÉ	RUBENGA*	OUEST
3	BUJUMBURA	KAVIMVIRA*	OUEST
4	BUJUMBURA MAIRIE	BUJUMBURA CITY MARKET (Kwa Siyoni)	OUEST
5	KIRUNDO	GASENYI/NEMBA*	NORD
6	NGOZI	KANYARU*	NORD
7	MUYINGA	RUMANDARI	EST
8	MUYINGA	BUSHUBI	EST

9	MUYINGA	KOBERO	EST
10	CANKUZO	GASENYI/GISAGARA	EST
11	RUTANA	SOSUMO	EST
12	RUTANA	NGOMANTE	EST
13	CANKUZO	GAHUMO	EST
14	RUYIGI	GISURU	EST
15	RUYIGA	KINYINYA/RUVERI*	EST
16	MAKAMBA	KABONGA/PONT MUSHARA	SUD
17	RUMONGE	PORT DE RUMONGE	SUD
18	MAKAMBA	MURAMBI (Kwa Buhinja)	SUD
19	MAKAMBA	BIKOBÉ	SUD
20	MAKAMBA	MUGINA	SUD
21	MAKAMBA	MUDATURWA	SUD

\* : Sites totalement fermés depuis avril 2020

#### 2.4. Choix de la durée de surveillance.

Idéalement, les données sur le commerce transfrontalier informel devraient être collectées quotidiennement toute l'année afin d'obtenir des estimations réalistes des statistiques commerciales informelles. Mais, en raison des contraintes de ressources, il n'a pas été possible de surveiller les activités pendant un mois complet. Pour cette enquête de 2020, deux semaines témoins de chaque mois ont été choisies pour la collecte des données auprès des sites sélectionnés.

Concernant les horaires journaliers de collecte de données, cette dernière commence à 7h00 et se termine à 17h00. Toutefois, lorsque les activités se poursuivent au-delà de 17 heures ou commencent avant 7 heures du matin, une décision a été prise sur l'extension ne dépassant pas 1 heure dans les deux cas. Il s'agit de s'assurer que la surveillance est effectuée de manière uniforme en plein jour afin de faciliter l'identification des produits et la sécurité des agents de terrain.

#### 2.5. Organisation de l'enquête

Au cours du premier trimestre de 2020, la présente enquête a mobilisé 32 enquêteurs organisés en 8 équipes de 4 enquêteurs et 1 superviseur pour chaque équipe tandis que chaque coordinateur a eu à sa charge 4 équipes. Suite à l'épidémie de COVID-19, le nombre d'enquêteurs a été réduit à 24 du fait que certains sites n'ont pas connu de mouvements de marchandises avec la fermeture des frontières d'avril à décembre 2020.

Les enquêteurs ont collecté les informations relatives aux transactions quotidiennes enregistrées dans le livre de compteur sur les sites frontaliers retenus lors de cette enquête. Ces enquêteurs ont reçu une formation, avant leur déploiement aux différents sites de collecte.

## 2.6. Technique de collecte de données

L'enquête sur le commerce transfrontalier informel utilise la technique d'observation pour la collecte de données qui prend en compte les caractéristiques et les habitudes dominantes des individus impliqués dans le commerce informel. A cet effet, les enquêteurs se sont positionnés dans des endroits stratégiques pour surveiller avec précision tous les mouvements de marchandises.

C'est la technique de « l'observation directe » qui est utilisée dans cette enquête. Elle consiste à se placer sur les sites frontaliers (entrées et sorties) stratégiques pour enregistrer toutes les marchandises entrant ou sortant du pays. Tous les biens échangés qui ne sont pas enregistrés par les autorités douanières ont été captés avant de franchir les sites de collecte. Les enquêteurs l'ont fait en observant (et non en demandant) les personnes impliquées dans le commerce transfrontalier informel dans le cadre de leurs transactions sans soulever de suspicion induite de la part du public. Ils ont vérifié tous les produits concernés et leur quantité estimée. S'il est impossible de connaître l'objet, l'enquêteur s'est adressé avec tact à la personne concernée ou demander à l'agent d'immigration, à l'agent de police ou à l'agent des douanes de se renseigner en leur nom au sujet du contenu des articles transportés.

## 2.7. Outils de collecte de données

Les outils de collecte de données ont été conçus en fonction des objectifs de l'enquête et du type d'informations à collecter.

### 2.7.1. Registre/ livre de compteur

Il a été utilisé pour enregistrer des informations de première main lorsque les marchandises entrent ou quittent le pays. Chaque recenseur a reçu un livre de compteur pour enregistrer les transactions quotidiennes en indiquant, sur chaque page utilisée, la date, le jour de la semaine, les différentes marchandises traitées avec leurs quantités et modes de transport. Le livre de compteur indique également le nom de la station surveillée et le nom de l'énumérateur.

### 2.7.2. Questionnaire harmonisé / formulaires récapitulatifs

Il est dans la plupart des cas appelé le formulaire récapitulatif "A". Il a été utilisé pour résumer les transactions quotidiennes enregistrées dans le livre de compteur.

Ce formulaire de résumé «A» harmonisé au niveau de la Communauté Est Africaine contient les variables suivantes:

1. Numéro de livret / No d'identification (sur la page couverture)	5. Code de l'unité	9. Mode de transport	13. Date de signature par l'agent recenseur	17. Date de signature par le superviseur
2. Point de passage / station	6. Prix unitaire	10. Date d'enregistrement	14. Jour de la semaine	
3. Nom de l'article	7. Pays de	11. Nom de l'agent	15. Nom du	

	destination	recenseur	superviseur	
4. Quantité	8. Pays d'origine	12. Signature de l'agent recenseur	16. Signature du superviseur	

### 2.7.3. Unités de mesure / développement des facteurs de conversion

Avant le début de l'enquête, l'équipe technique du commerce transfrontière informel a visité divers points / sites frontaliers pour établir l'emballage général de diverses marchandises afin de développer les unités de mesure conformément aux unités de mesure standard du code SH.

Les unités de mesure les plus courantes utilisées pour l'enregistrement des marchandises échangées de manière informelle sont les suivantes :

1. Kg	4. Pairs	7. Rouleaux
2. Unités	5. Morceaux	8. Mètres
3. Douzaines	6. Bars	9. Etc.

*N.B : Les agents enquêteurs ont l'obligation de convertir toutes ces unités en unités métriques standard avant d'être enregistrés dans le formulaire récapitulatif.*

### 2.7.4. Autres instruments de collecte de données

Les instruments / matériels de collecte de données suivants sont utilisés pour collecter les données :

#### (1) Calculatrices électroniques

Les calculateurs assistent les enquêteurs dans les calculs arithmétiques lors de la synthèse des quantités quotidiennes de produits et des conversions.

#### (2) Les règles

Ceux-ci aident les enquêteurs à faire des marges dans le livre de compteur pour l'enregistrement ordonné des marchandises et de leurs quantités ainsi que des modes de transport.

#### (3) stylos bleus

Il est recommandé d'enregistrer les transactions en utilisant un stylo bleu pour l'uniformité / la lisibilité.

#### (4) Balances de pesée

Lorsqu'un recenseur doute de la quantité emballée au moment de l'enregistrement, une échelle de pesée peut être utilisée pour déterminer la quantité faisant l'objet de la transaction. Chaque site frontalier devrait avoir au moins une échelle de pesée pour aider à vérifier la quantité de produits.

#### (5) Yeux et autres sens humains

Il est essentiel que les personnes qui travaillent comme recenseurs utilisent les bons sens humains. L'agent recenseur devrait être capable de bien voir afin d'enregistrer les



marchandises avec précision. En outre, les travailleurs sur le terrain devraient être capables d'entendre bien, en plus de connaître la langue parlée sur le site frontalier.

#### (6) Unités de mesure / facteurs de conversion

Une liste de facteurs de conversion est utilisée pour guider les enquêteurs dans l'estimation des quantités de marchandises emballées de manière cohérente. Chaque enquêteur devrait être familier avec le système métrique et l'application de la liste de conversion pendant la surveillance.

## 2.8. Saisie et traitement des données

### 2.8.1. Saisie des données collectées

Dans le cadre de cette enquête, les agents de collecte ont saisi, chaque jour, le formulaire de synthèse, sous un masque de saisie conçu sur le logiciel *CSpro 7 Beta*, et ont transmis les données à l'aide des tablettes vers un *serveur Internet Dropbox* ainsi que sur le serveur de l'ISTEEBU. Les données ont été récupérées et exportées sous le logiciel SPSS et Excel quotidiennement par les gestionnaires des données pour la vérification de leur cohérence et de leur apurement et codification.

### 2.8.2. Codification, traitement des données et contrôle de la qualité

Les données exportées ont ensuite fait l'objet de la codification des produits par l'équipe technique en attribuant des codes SH spécifiques aux produits avant leur traitement et le contrôle de leur qualité.

Lors de cette phase, des contrôles relationnels et séquentiels ont été effectués sur la valeur et le volume pour détecter les valeurs aberrantes, l'identifiant de l'enquêteur, les sites de collecte, le pays d'origine / destination, le jour de la semaine par rapport à la date, le mode de transport par rapport au poste d'entrée/ sortie, les incohérences dans les unités de mesure et enregistrements incomplets.

Le traitement des données a inclus entre autres la catégorisation des marchandises en principaux produits exportés/importés, manufacturés, agricoles et autres, leurs pays d'origine/destination, le mode de transport utilisé et le genre des opérateurs impliqués dans le commerce transfrontalier informel.

## 2.9. Méthodes d'estimation des flux mensuels

L'évaluation des résultats de l'enquête repose sur les hypothèses suivantes :

- i. L'offre et la demande de produits industriels et autres produits des deux côtés de la frontière ont été assez constantes tout au long des mois.
- ii. L'offre et la demande de produits agricoles fluctuent en fonction du jour de la semaine. L'échange de ces produits dépend également de la saison, que ce soit la saison de plantation ou de récolte. Par conséquent, les flux moyens de (importations / exportations) pour un jour particulier de la semaine, disons lundi est multiplié par le nombre de fois que le lundi se produit dans un mois.

### 2.9.1. Le modèle de valorisation

La valorisation des semaines non enquêtées a suivi les étapes suivantes :

#### 2.9.1.1. Les produits industriels et autres produits

A partir de la supposition (i) ci-dessus, les produits industriels et autres sont considérés à flux commerciaux constants. Considérant un mois donné ayant n jours avec une valeur moyenne journalière de produits industriels de  $\beta_i$ , la valeur totale des entrées / sorties de produits industriels en un mois est donc mathématiquement présentée comme :

$$A_i = n\beta_i \text{ ----- (1)}$$

Dans cette représentation, n est le nombre de jours dans un mois donné et  $\beta_i$  est la valeur moyenne des produits industriels pour les jours surveillés.

L'équation (1) indique que, pour générer une valeur estimative pour le mois considéré, les valeurs quotidiennes moyennes des produits industriels et autres produits similaires à partir des chiffres de l'enquête sont multipliées par le nombre de jours (n) de ce mois.

Ainsi, la valeur globale des entrées / sorties au cours de la période d'enquête est la somme des estimations des douze mois suivis.

Mathématiquement :

$$A_T = \sum_{i=1}^t n\beta_i \text{ ----- (2)}$$

Où :

i = représente un mois d'enquête

t = Nombre de mois surveillés

AT est le total des exportations / importations pour les catégories de produits industriels.

L'équation (2) représente la valeur totale estimée des exportations / importations informelles des produits industriels et autres produits similaires échangés au cours des douze mois de surveillance à la frontière. Il s'agit des flux commerciaux informels de biens dans la catégorie des produits industriels et autres produits qui ont traversé les sites surveillés pendant les journées complètes des mois de surveillance.

#### 2.9.1.2. Les produits agricoles et autres produits à flux saisonniers

D'après la supposition (ii), l'agrégat mensuel des flux commerciaux agricoles et autres produits similaires est exprimé comme la somme du produit du nombre de jours particuliers dans un mois (disons le lundi) et des importations / exportations moyennes pour ce jour de la semaine.

Soit dj représente le nombre de jours particuliers dans un mois, disons quatre lundis par mois et ¥ j la valeur journalière moyenne des exportations / importations agricoles d'un lundi calculée à partir des chiffres commerciaux observés.

Alors,

$$B = \sum_{j=1}^m dj \forall j \text{ ----- (3)}$$

Où B = Valeur totale mensuelle du commerce pour un jour donné. Par conséquent, les agrégats mensuels d'exportations / importations agricoles informelles pour tous les jours d'un mois sont estimés comme suit :

$$B_T = \sum_{j=1}^m dj \forall j \text{ -----(4)}$$

Dans cette relation (4), j représente les jours de la semaine captés de lundi à dimanche.

Il faut noter que le nombre maximal de fois qu'un certain jour de la semaine apparaît dans un mois ne dépassera pas 5.

En additionnant les totaux mensuels de janvier à décembre, nous estimons que les flux agricoles informels agrégés sont les suivants :

$$B_A = \sum_{k=1}^t \sum_{j=1}^m dj \forall j \text{ ----- (5)}$$

Où t=12

K = mois surveillés,

B<sub>A</sub>= estimation des flux agricoles informels agrégés.

L'équation (5) représente la valeur totale estimée des exportations / importations informelles des produits agricoles échangés au cours des douze mois de surveillance des frontières.

L'estimation supérieure du commerce transfrontalier informel est donc donnée par la somme des équations 2 et 5 comme suit :

$$V_T = \sum_{i=1}^t n \beta i + \sum_{k=1}^t \sum_{j=1}^m dj \forall j \text{ ..... (6)}$$

Où V<sub>T</sub> est la valeur totale annuelle des importations/exportations.

## 2.10. Estimation des données de l'ECTIB-2020

Une estimation des données de l'ECTIB-2020 a été faite pour les (5) mois d'avril à août 2020 où la collecte des données était impossible à cause de la pandémie de COVID-19 alors que le mouvement de marchandises continuait.

Les hypothèses d'estimation sont les suivantes :

- 1) On a supposé que les échanges transfrontaliers informels en 2020 ont eu un même comportement qu'en 2019 au niveau de la variation (Taux de croissance) pour un même mois. C'est-à-dire que le taux de croissance d'août 2019 à septembre 2019 a

été appliqué à septembre 2020 pour estimer août 2020. Juillet 2020 a été estimé de la même manière et ainsi de suite.

On rappelle que le mois de septembre 2020 qui sert de référence pour appliquer les variations de 2019 a été enquêté et a subi les effets du Covid-19.

L'utilisation des données de 2019 (et pas 2018) est liée au fait que c'est l'année où l'enquête s'est déroulée toute l'année et la collecte s'est effectuée deux semaines par mois comme en 2020. L'estimation a été faite à partir du total mensuel par site.

- 2) Pour les sites frontaliers avec la RDC (Rubenga, Gatumba), avec le Rwanda (Ruhwa, Gasenyi-Nemba, Kanyaru haut) et le site Ruveri de Kinyinya, on a mis zéro d'avril à décembre 2020 du fait qu'il n'y a pas eu de mouvements de marchandises en cette période.

#### 2.11. Limites de l'enquête

1. L'estimation des données sur deux semaines par mois suite aux contraintes budgétaires ;
2. Les échanges commerciaux au-delà des heures de surveillance qui ne sont pas captés ;
3. L'estimation basée sur l'observation qui est problématique ;
4. La dissimulation de biens par les personnes impliquées dans le commerce transfrontalier informel ;
5. La difficulté d'harmonisation des dénominations des articles avec les codes SH,
6. L'existence de plusieurs points d'entrées ou de sorties qui rend difficile le suivi de tous les sites frontaliers suite à la vaste étendue des frontières ;
7. La non reconnaissance de la nature des biens transportés sur motos ou vélos par les non propriétaires ainsi que de leur quantité et leur prix ;
8. La réticence de certaines personnes impliquées dans l'enquête à collaborer avec les enquêteurs,
9. La suspension de la collecte de données d'avril à août 2020 suite à la pandémie de COVID-19,
10. La fermeture totale de certains sites échantillons suite à la pandémie de COVID-19 depuis avril 2020.

### 3. RESULTATS

#### 3.1. Résultats pour les sept (7) mois enquêtés

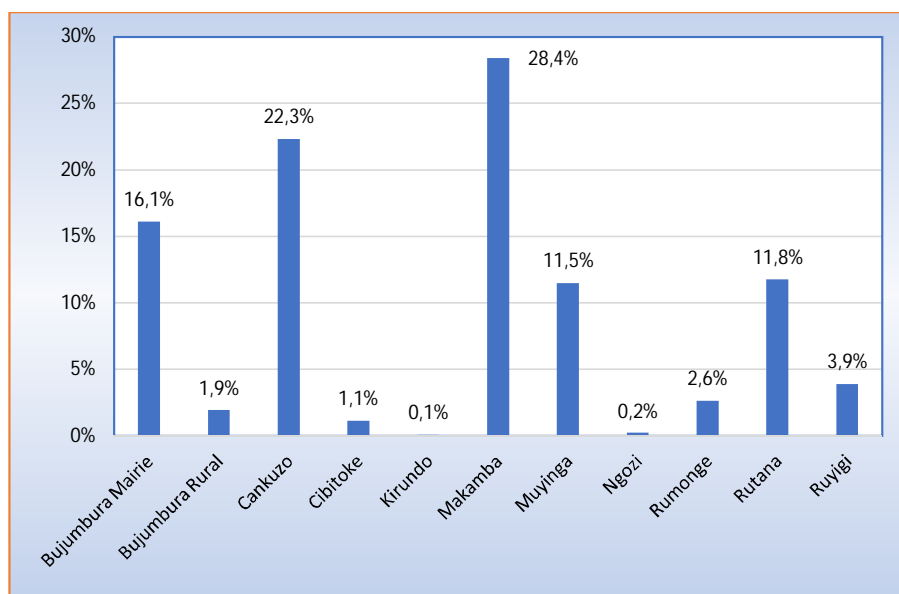
Cette partie présente les résultats de l'enquête sur le commerce transfrontalier informel au cours des sept (7) mois enquêtés en 2020. Elle indique les niveaux des importations et des exportations informelles par produits et leur pays d'origine ou de destination.

Sont aussi mentionnés les moyens de transport utilisés, ainsi que le genre des personnes impliquées dans le commerce transfrontalier informel.

##### 3.1.1. Echanges commerciaux informels globaux par province

Au cours des sept (7) mois enquêtés de 2020, les échanges transfrontaliers informels globaux s'évaluent à 65 085,4 MBIF, soit 23 259,2 MBIF pour les exportations et 41 826,2 MBIF pour les importations. L'analyse des données montre que plus de 90% des échanges transfrontaliers informels passent par les points d'entrée ou/et de sortie localisés dans les provinces de Makamba (28,4%), Cankuzo (22,3%), Bujumbura Mairie (16,1%), Rutana (11,8%) et Muyinga (11,5%). Les provinces de Kirundo (0,1%) et Ngozi (0,2%), frontalières avec le Rwanda, sont les entités où l'ampleur du commerce transfrontalier informel est faible en 2020.

Graphique 1 : Echanges informels par provinces de sortie ou d'entrée en 2020 (en %)



Les résultats de l'enquête montrent que les exportations informelles passent principalement par les provinces de Bujumbura Mairie (45,1%), Cankuzo (13,3%) et Muyinga (10,2%). S'agissant des importations, les provinces de Makamba (39,3%), Cankuzo (27,4%) et Rutana (14,6%) occupent les trois premières places.

Tableau 3: Les exportations et importations par provinces (Millions de BIF et en %)

Province	Exportations	Part (en %)	Importations	Part (en %)	Total	Part (en %)
Bujumbura Mairie	10 480,4	45,1%	0,0	0,0%	10 480,4	16,1%
Bujumbura Rural	1 249,8	5,4%	7,3	0,0%	1 257,1	1,9%
Cankuzo	3 083,6	13,3%	11 449,2	27,4%	14 532,9	22,3%
Cibitoke	279,7	1,2%	467,0	1,1%	746,7	1,1%
Kirundo	4,1	0,0%	42,7	0,1%	46,8	0,1%
Makamba	2 026,0	8,7%	16 456,2	39,3%	18 482,2	28,4%
Muyinga	2 362,5	10,2%	5 122,5	12,2%	7 485,0	11,5%
Ngozi	5,5	0,0%	141,0	0,3%	146,5	0,2%
Rumonge	953,9	4,1%	761,4	1,8%	1 715,3	2,6%
Rutana	1 523,4	6,5%	6 126,1	14,6%	7 649,4	11,8%
Ruyigi	1 290,2	5,5%	1 252,8	3,0%	2 543,0	3,9%
Ensemble	23 259,2	100,0%	41 826,2	100,0%	65 085,4	100,0%

Source : Nos calculs à partir de l'ECTIB-2020

### 3.1.2. Echanges commerciaux informels par mois enquêtés

L'analyse des données par mois enquêtés montre la part de chaque mois dans les échanges transfrontaliers informels varie de 13,6% et 16,6%. Le mois de février connaît plus d'échanges avec 16,6% de part suivi des mois de novembre et décembre avec respectivement 14,8% et 14,3% de part.

Au niveau des exportations, le mois qui a connu plus de sortie de marchandises d'une façon informelle est février avec 18,4% de part suivi de janvier et septembre avec respectivement 14,6% et 14,4% de part. Pour les importations, ce sont les mois de novembre (16,0%), février (15,5%) et décembre (15,3%) qui connaissent plus d'entrées de marchandises informellement en 2020.

Tableau 4: Les exportations et importations par mois enquêtés (Millions de BIF et en %)

Mois	Exportations	Part (en %)	Importations	Part (en %)	Total	Part (en %)
Janvier	3 384,8	14,6%	5 440,3	13,0%	8 825,1	13,6%
Février	4 282,1	18,4%	6 492,2	15,5%	10 774,3	16,6%
Mars	3 201,1	13,8%	5 670,9	13,6%	8 872,0	13,6%
Septembre	3 357,1	14,4%	5 474,2	13,1%	8 831,3	13,6%
Octobre	3 162,1	13,6%	5 638,1	13,5%	8 800,2	13,5%
Novembre	2 950,3	12,7%	6 710,2	16,0%	9 660,5	14,8%
Décembre	2 921,6	12,6%	6 400,4	15,3%	9 322,0	14,3%
Total	23 259,2	100,0%	41 826,2	100,0%	65 085,4	100,0%

### 3.1.3. Importations

Les importations informelles s'évaluent à 41 826,21 MBIF pour les sept mois qui ont fait l'objet de la collecte en 2020.

#### 3.1.3.1. Principaux produits importés

La vache est le principal produit importé au cours des sept mois d'importation de l'année 2020, avec une valeur de 14 624,6 MBIF, soit 35,0% de toutes les importations informelles. Les arachides, le maïs et les tubercules viennent en deuxième, troisième et quatrième position avec de valeurs respectives de 5 164,8 MBIF, 4 022,8 MBIF et 3 832,2 MBIF, soit respectivement 12,3%, 9,6% et 9,2% des importations informelles.

Tableau 5 : Principaux produits importés

Libellé	Valeur	Part (en %)	Cumul (en %)
Vaches	14 624,6	35,0%	35,0%
Arachides	5 164,8	12,3%	47,3%
Mais	4 022,8	9,6%	56,9%
Tubercules	3 832,2	9,2%	66,1%
Riz	1 828,6	4,4%	70,5%
Poissons séchés ou fumés	1 442,0	3,4%	73,9%
Poissons frais	1 010,6	2,4%	76,3%
Boissons non alcoolisées	799,4	1,9%	78,2%
Tissus de coton	660,2	1,6%	79,8%
Matelas	540,0	1,3%	81,1%
Chaussures	507,6	1,2%	82,3%
Autres boissons fermentées	496,1	1,2%	83,5%
Haricots	439,2	1,1%	84,6%
Farine de céréales autres que du blé	436,6	1,0%	85,6%
Farine de blé	424,7	1,0%	86,6%
Sorgho	347,5	0,8%	87,4%
Bananes	313,4	0,7%	88,2%
Huile de palme	263,1	0,6%	88,8%
Mouton ou chèvre	253,7	0,6%	89,4%
Panneaux et plaques solaires	251,5	0,6%	90,0%
Sel	249,1	0,6%	90,6%
Autres produits	3 918,6	9,4%	100,0%
Total	41 826,2	100,0%	

Source : ECTIB-2020

### 3.1.3.2. Importations par pays d'origine

Au cours des sept mois de l'année 2020 enquêtés, l'analyse des importations informelles par pays d'origine révèle que la Tanzanie vient en tête avec 96,6% du total des importations. Le reste provient principalement de la République Démocratique du Congo (2,3%) et de l'Ouganda (0,6%).

**Tableau 6 : Importations par pays d'origine (en MBIF et en %)**

Pays	Valeur	Part (en %)
Ouganda	236,6	0,6%
RDC	971,6	2,3%
Rwanda	149,4	0,4%
Tanzanie	40 393,8	96,6%
Autres pays	74,7	0,2%
Total	41 826,2	100,0%

Source : ECTIB-2020

### 3.1.3.3. Principaux produits exportés par pays de destination

Les résultats de l'ECTIB-2020 montrent que plus de 96% des importations informelles proviennent de la Tanzanie. Les produits tels que la vache, les arachides, le maïs et les chèvres et moutons sont importés uniquement de la Tanzanie.

**Tableau 7 : Principaux produits importés par pays d'origine en 2020 (en %)**

Libellé	Autres pays	Ouganda	RDC	Rwanda	Tanzanie	Total
Vaches	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%
Arachides	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%
Tubercules	0,0%	0,0%	0,4%	0,1%	99,5%	100,0%
Maïs	0,0%	0,1%	0,2%	0,0%	99,7%	100,0%
Riz	0,0%	0,1%	0,2%	0,0%	99,7%	100,0%
Poissons séchés ou fumés	0,0%	0,1%	27,6%	0,0%	72,3%	100,0%
Poissons frais	0,0%	0,0%	4,2%	0,0%	95,8%	100,0%
Boissons non alcoolisées	0,0%	0,6%	1,1%	0,2%	98,1%	100,0%
Tissus de coton	1,1%	2,4%	15,7%	0,9%	79,9%	100,0%
Matelas	0,0%	4,6%	0,3%	0,3%	94,7%	100,0%
Chaussures	2,4%	6,7%	24,5%	0,7%	65,6%	100,0%
Autres boissons fermentées	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%
Haricots	0,0%	0,0%	0,2%	0,2%	99,6%	100,0%
Farine de céréales autres que du blé	0,0%	2,1%	0,7%	0,3%	97,0%	100,0%
Farine de blé	0,0%	0,0%	0,8%	0,0%	99,2%	100,0%
Sorgho	0,0%	0,0%	1,2%	0,0%	98,8%	100,0%
Bananes	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	99,9%	100,0%
Huile de palme	0,0%	0,0%	3,3%	0,0%	96,7%	100,0%
Mouton ou chèvre	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%



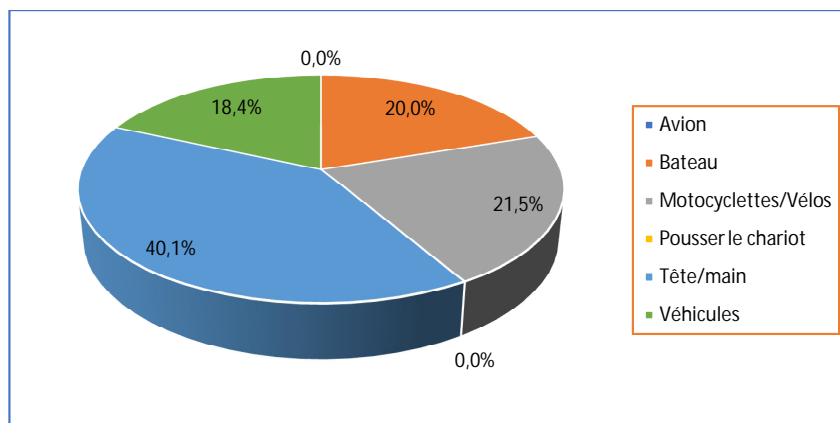
Panneaux et plaques solaires	0,0%	2,1%	0,1%	0,0%	97,8%	100,0%
Sel	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	99,9%	100,0%
Autres produits	1,4%	3,5%	6,2%	3,3%	85,6%	100,0%
Total	0,2%	0,6%	2,3%	0,4%	96,6%	100,0%

Source : Nos calculs à partir de l'ECTIB-2020

#### 3.1.3.4. Principaux moyens de transport des importations

Le principal moyen de transport dans les importations informelles en 2020 est la tête/main (40,1 %) suivi par le transport par motocycles/vélos, par bateau et par véhicules qui représentent respectivement 21,5%, 20,0% et 18,4%.

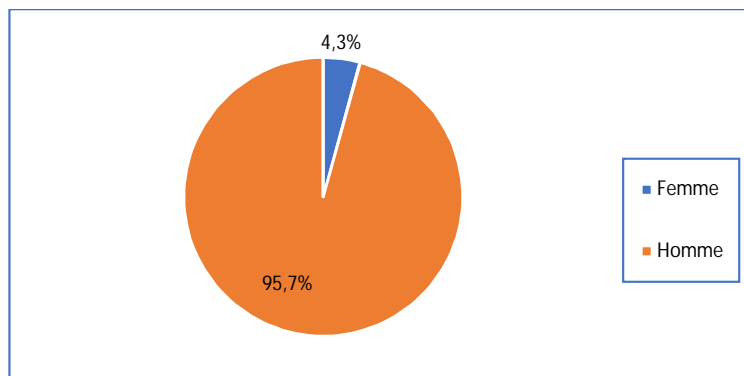
**Graphique 2 : Importations informelles par moyes de transport (en %)**



#### 3.1.3.5. Importations informelles par sexe

Les résultats de l'enquête montrent que les importations informelles effectuées par les hommes en 2020 représentent 95,7% de la valeur totale des importations informelles annuelles contre 4,3% effectuées par les femmes.

**Graphique 3 : Importations informelles par sexe en 2019 (en %)**



### 3.1.4. Exportations

Les résultats de l'Enquête sur le Commerce Transfrontalier Informel (ECTIB- 2020) montrent que les exportations informelles s'élèvent à 23.259,2 millions de francs Burundi (MBIF) au cours des sept mois de collecte.

#### 3.1.4.1. Principaux produits exportés

Au cours des sept mois d'enquête, les dix principaux produits exportés sont les boissons alcoolisées (22,0%), les savons et détergents (7,2 %), les animaux vivants (4,4%), les haricots (4,2%), les chaussures (3,4 %), les bombons (3,0%), le sucre (3,0%), les eaux minérales (2,5%), les cigarettes (2,3 %) et les produits de beauté (2,0%).

Tableau 8 : Principaux produits exportés en 2020

Libellé	Valeur (En millions)	Part (en %)	Cumul (en %)
Boissons alcoolisées (Amstel, primus, ...)	2 941,8	12,6%	12,6%
Alcool éthylique, eaux de vie, liqueurs, ...	1 749,3	7,5%	20,2%
Savons et autres produits destinés au lavage de la peau	1 663,6	7,2%	27,3%
Boissons non alcoolisées	1 217,8	5,2%	32,6%
Haricots	985,1	4,2%	36,8%
Chaussures	794,4	3,4%	40,2%
Bombons, jojo, ...	707,2	3,0%	43,2%
Sucre	703,6	3,0%	46,3%
Eaux minérales	578,3	2,5%	48,8%
Cigarettes	538,5	2,3%	51,1%
Coq, poule ou canard	477,8	2,1%	53,1%
Produits de beauté et de maquillage	458,1	2,0%	55,1%
Autres boissons fermentées	422,0	1,8%	56,9%
Pneumatiques	393,2	1,7%	58,6%
Mouton ou chèvre	391,1	1,7%	60,3%
Vaisselle et articles de ménages en matières plastiques	386,2	1,7%	61,9%
Avocat	383,1	1,6%	63,6%
Articles de friperie	358,4	1,5%	65,1%
Oignons, poireaux	344,5	1,5%	66,6%
Tubercules	285,5	1,2%	67,8%
Farine de céréales autres que du blé	277,2	1,2%	69,0%
Farine de manioc	240,6	1,0%	70,1%
Carreaux de pavement ou de revêtement	215,6	0,9%	71,0%
Pâte alimentaire	210,3	0,9%	71,9%
Tomates	191,7	0,8%	72,7%
Chaise, table en plastic	190,8	0,8%	73,5%
Thé	189,0	0,8%	74,4%

Pains, beignets, biscuits, ..	169,9	0,7%	75,1%
Madrier et planche	159,1	0,7%	75,8%
Vaches	159,0	0,7%	76,5%
Huile de coton	158,9	0,7%	77,1%
Huile de palme	157,3	0,7%	77,8%
Miel	142,3	0,6%	78,4%
Cotex, pampers, ...	133,4	0,6%	79,0%
Charbon de bois	133,1	0,6%	79,6%
Café	130,8	0,6%	80,1%
Autres produits	4 620,5	19,9%	100,0%
Total	23 259,2	100,0%	

Source : ECTIB-2020

### 3.1.4.2. Pays de destination des exportations

Les principaux pays partenaires en exportations sont la République Démocratique du Congo (RDC) qui représente 56,2 % de parts du total des exportations informelles, vient après la République Unie de Tanzanie (43,7%) ; le Rwanda, le Kenya et l'Ouganda ne détenant que 0,1 %.

Tableau 9 : Pays partenaires en exportations informelles en 2020

Libellé	Valeur (en millions)	Part (en %)
Autres pays	9,2	0,0%
Ouganda	0,5	0,0%
RDC	13 065,5	56,2%
Rwanda	20,5	0,1%
Tanzanie	10 163,5	43,7%
Total	23 259,2	100,0%

Source : ECTIB-2020

### 3.1.4.3. Principaux produits exportés par pays de destination

37,7% des boissons alcoolisées produites par la Brarudi et exportées informellement vont en RDC et 62,2% en Tanzanie en 2020. Les boissons non alcoolisées, les eaux minérales, les bonbons et jojos, les produits de beauté et de maquillage, la farine de céréales et la farine de manioc sont principalement exportés vers la RDC d'une façon informelle. Les animaux vivants sont principalement exportés vers la Tanzanie.

Tableau 10 : Principaux produits exportés par pays de destination en 2020 (en %)

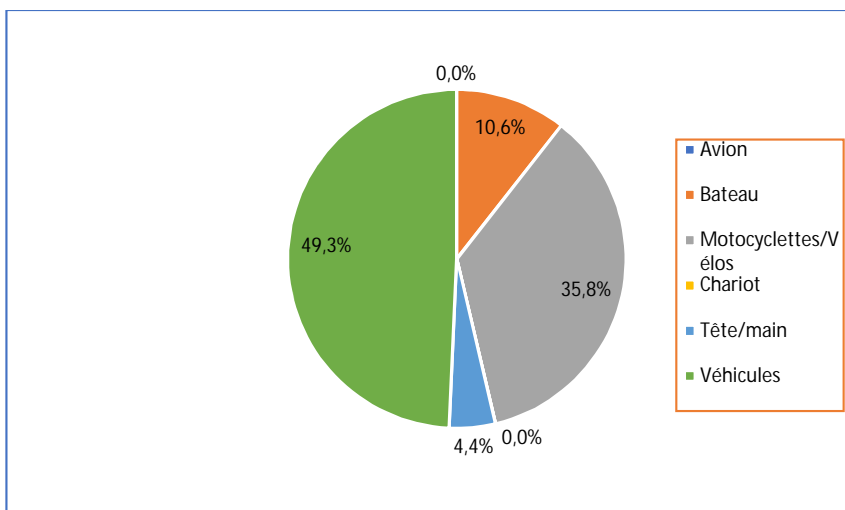
Libellé	Autres pays	Ouganda	RDC	Rwanda	Tanzanie	Total
Boissons alcoolisées (Amstel, primus, ...)	0,0%	0,0%	37,7%	0,0%	62,2%	100,0%
Alcool éthylique, eaux de vie, liqueurs, ...	0,0%	0,0%	6,6%	0,0%	93,4%	100,0%
Savons et autres produits destinés au lavage de la peau	0,0%	0,0%	47,8%	0,0%	52,2%	100,0%
Boissons non alcoolisées	0,0%	0,0%	90,1%	0,0%	9,9%	100,0%
Haricots	0,0%	0,0%	32,4%	0,0%	67,6%	100,0%
Chaussures	0,1%	0,0%	87,7%	0,2%	12,0%	100,0%
Bombons, jojo, ...	0,0%	0,0%	99,3%	0,0%	0,7%	100,0%
Sucre	0,0%	0,0%	2,6%	0,0%	97,4%	100,0%
Eaux minérales	0,0%	0,0%	99,4%	0,1%	0,5%	100,0%
Cigarettes	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%	99,9%	100,0%
Coq, poule ou canard	0,0%	0,0%	11,3%	0,0%	88,7%	100,0%
Produits de beauté et de maquillage	0,0%	0,0%	99,2%	0,0%	0,8%	100,0%
Autres boissons fermentées	0,0%	0,0%	56,6%	0,0%	43,4%	100,0%
Pneumatiques	0,0%	0,0%	83,2%	0,0%	16,8%	100,0%
Mouton ou chèvre	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%	99,9%	100,0%
Vaisselle et articles de ménages en matières plastiques	0,0%	0,0%	95,7%	0,1%	4,2%	100,0%
Avocat	0,0%	0,0%	9,7%	0,0%	90,3%	100,0%
Articles de friperie	0,0%	0,0%	92,0%	0,0%	8,0%	100,0%
Oignons	0,0%	0,0%	83,4%	0,0%	16,6%	100,0%
Tubercules	0,0%	0,0%	17,7%	0,0%	82,2%	100,0%
Farine de céréales autres que du blé	0,0%	0,0%	96,2%	2,5%	1,2%	100,0%
Farine de manioc	0,0%	0,0%	97,5%	0,0%	2,5%	100,0%
Carreaux de pavement ou de revêtement	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Pâte alimentaire	0,0%	0,0%	80,2%	0,1%	19,7%	100,0%
Tomates	0,0%	0,0%	70,0%	0,0%	30,0%	100,0%
Chaise et table en plastic	0,0%	0,0%	99,0%	0,0%	1,0%	100,0%
Thé	0,0%	0,0%	74,1%	0,0%	25,9%	100,0%
Pains, beignets, biscuits, ...	0,0%	0,0%	96,8%	0,0%	3,1%	100,0%
Madrier/ planche	0,0%	0,0%	3,1%	0,0%	96,9%	100,0%
Vaches	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%
Huile de coton	0,0%	0,0%	32,5%	0,1%	67,4%	100,0%
Huile de palme	0,0%	0,0%	16,4%	0,0%	83,5%	100,0%
Miel	0,0%	0,0%	97,7%	1,4%	0,9%	100,0%
Cotex, pampers, ...	0,0%	0,0%	99,9%	0,0%	0,0%	100,0%
Charbon de bois	0,2%	0,1%	76,2%	0,2%	23,3%	100,0%
Café	0,0%	0,0%	57,9%	0,0%	42,1%	100,0%
Autres produits	0,2%	0,0%	74,5%	0,2%	25,2%	100,0%
Total	0,0%	0,0%	56,2%	0,1%	43,7%	100,0%

Source : Nos calculs à partir de l'ECTIB-2020

#### 3.1.4.4. Principaux moyens de transport

Les résultats de l'enquête révèlent que le véhicule et la motocyclette/bicyclette sont les principaux moyens de transport employés dans les exportations informelles avec 49,3 % et 35,8 % respectivement. Suivent troisième et quatrième positions le transport par bateau (10,6 %) et le transport par la tête/ main (4,4%).

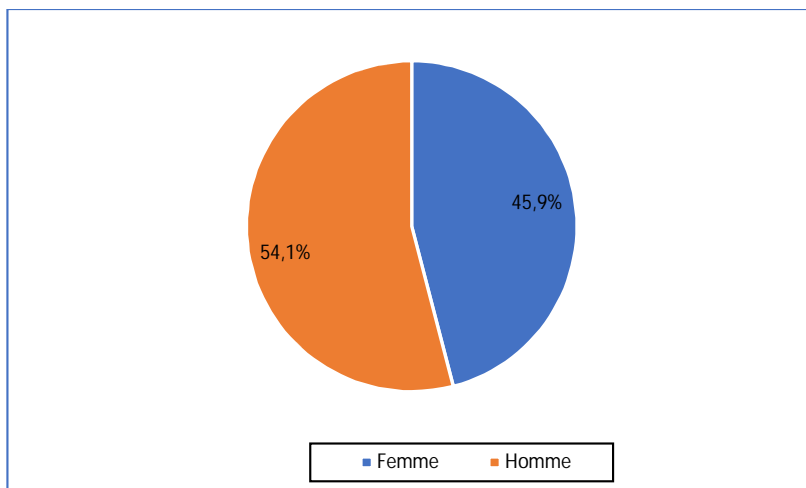
Graphique 4 : Exportations informelles par moyens de transport (en %)



#### 3.1.4.5. Exportations informelles par sexe

Les résultats de l'enquête montrent que 45,9% des exportations informelles ont été réalisées par les femmes au moment où les hommes sont concernés par 54,1% de la valeur totale des exportations.

Graphique 5 : Exportations informelles par sexe en 2020 (en %)



### 3.2. Estimations de données pour toute l'année 2020

Au cours de l'année 2020, les estimations montrent que les échanges transfrontaliers informels sont d'environ 115 601,9 millions de BIF dont 43 949,8 MBIF pour les exportations et 71 652,1 MBIF pour les importations. Les principaux points d'entrée ou/et de sortie se trouvent dans les provinces de Makamba (33,0%), Bujumbura Mairie (20,4%), Cankuzo (17,4%), Rutana (11,3%) et Muyinga (11,3%).

Tableau 11 : Estimation des exportations et importations par provinces en 2020 (Millions de BIF et en %)

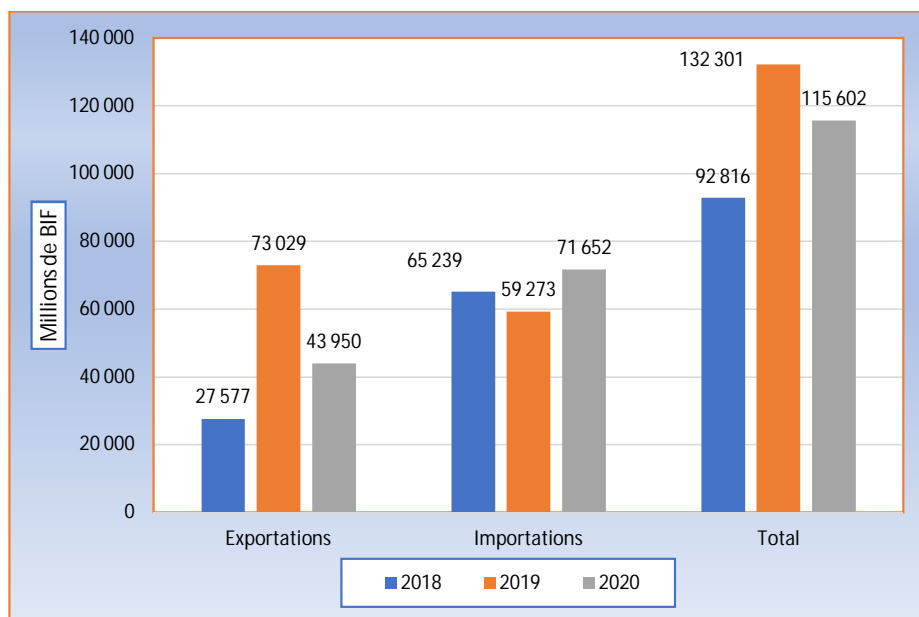
Province d'entrée/ sortie	Exportations	Part (en %)	Importations	Part (en %)	Total	Part (en %)
Bujumbura Rural	1 249,8	2,8%	7,3	0,0%	1 257,1	1,1%
Cankuzo	5 510,1	12,5%	14 661,5	20,5%	20 171,6	17,4%
Cibitoke	279,7	0,6%	467,0	0,7%	746,7	0,6%
Kirundo	4,1	0,0%	42,7	0,1%	46,8	0,0%
Mairie de Bujumbura	23 562,6	53,6%	-	0,0%	23 562,6	20,4%
Makamba	3 824,2	8,7%	34 283,1	47,8%	38 107,3	33,0%
Muyinga	3 913,5	8,9%	9 003,2	12,6%	12 916,7	11,2%
Ngozi	5,5	0,0%	141,0	0,2%	146,5	0,1%
Rumonge	1 462,1	3,3%	881,5	1,2%	2 343,6	2,0%
Rutana	2 375,6	5,4%	10 644,0	14,9%	13 019,5	11,3%
Ruyigi	1 762,6	4,0%	1 520,8	2,1%	3 283,5	2,8%
Total	43 949,8	100,0%	71 652,1	100,0%	115 601,9	100,0%

Source : Nos calculs à partir de l'ECTIB-2020

### 3.3. Evolution des échanges transfrontaliers informel de 2018 à 2020

En comparaison avec l'année 2019, les échanges informels connaissent une diminution de 12,6% en 2020. En effet, ils s'évaluent à 115 601,9 millions en 2020 contre 132 301,4 millions en 2019 suite à la chute des exportations d'environ 40% contrebalancée par une augmentation des importations de 20,9%. Les exportations passent de 73 028,6 millions en 2019 à 43 949,8 millions en 2020 et les importations sont de 71 652,1 contre 59 272,9 millions en 2019.

Graphique 6 : Evolution des échanges informels de 2018 à 2020



## Annexe : Tableaux statistiques

### I. Données statistiques pour les sept (7) mois enquêtés

Tableau 1 : Les échanges par province en 2020 (en BIF)

Province	Exportations	Importations	Total des échanges
Bujumbura Mairie	10 480 447 227	0	10 480 447 227
Bujumbura Rural	1 249 783 287	7 270 491	1 257 053 778
Cankuzo	3 083 649 458	11 449 210 651	14 532 860 109
Cibitoke	279 691 308	467 017 795	746 709 103
Kirundo	4 073 685	42 690 328	46 764 013
Makamba	2 026 006 206	16 456 232 136	18 482 238 342
Muyinga	2 362 495 813	5 122 524 659	7 485 020 472
Ngozi	5 540 303	140 992 612	146 532 914
Rumonge	953 867 507	761 415 665	1 715 283 172
Rutana	1 523 372 357	6 126 056 737	7 649 429 094
Ruyigi	1 290 233 330	1 252 796 621	2 543 029 951
Ensemble	23 259 160 480	41 826 207 694	65 085 368 174

Tableau 2 : Les échanges par mois en 2020 (en BIF)

Mois	Exportations	Importations	Total des échanges
Janvier	3 384 837 837	5 440 268 841	8 825 106 677
Février	4 282 074 068	6 492 234 812	10 774 308 880
Mars	3 201 117 020	5 670 850 777	8 871 967 798
Septembre	3 357 083 364	5 474 167 933	8 831 251 297
Octobre	3 162 145 832	5 638 067 161	8 800 212 994
Novembre	2 950 294 424	6 710 230 109	9 660 524 533
Décembre	2 921 607 934	6 400 388 060	9 321 995 994
Total	23 259 160 480	41 826 207 694	65 085 368 174



Tableau 3 : Exportations par pays de destination en 2020 (en BIF)

Code	Libellé	Autres pays	Ouganda	RDC	Rwanda	Tanzanie	Total
2203	Boissons alcoolisées (Amstel, primus, ...)			1 110 368 504	255 268	1 831 173 295	2 941 797 067
2208	Alcool éthylique, eaux de vie, liqueurs, ...			114 841 432		1 634 500 620	1 749 342 052
3401	Savons et autres produits destinés au lavage de la peau		25575	794 642 893	188 738	868 788 563	1 663 645 768
2202	Boissons non alcoolisées			1 097 336 890	52 725	120 406 547	1 217 796 163
0713	Haricots			319 004 229	92 130	665 997 784	985 094 143
6405	Chaussures	435 000		696 958 071	1 780 500	95 223 421	794 396 992
1704	Bombons, jojo, ...			702 112 086		5 109 378	707 221 464
1701	Sucre			18 276 282		685 361 148	703 637 430
2201	Eaux minérales		142313	574 628 774	436 703	3 068 611	578 276 400
2402	Cigarettes			380 536		538 144 665	538 525 201
0105	Coq, poule ou canard			53 981 059		423 796 752	477 777 811
3304	Produits de beauté et de maquillage			454 636 724	20 925	3 486 017	458 143 666
2206	Autres boissons fermentées			238 949 521		183 019 092	421 968 613
4011	Pneumatiques			327 070 161	99 643	65 987 938	393 157 741
0104	Mouton ou chèvre			520 884		390 620 827	391 141 711
3924	Vaisselle et articles de ménages en matières plastiques			369 682 456	204 653	16 313 379	386 200 487
0804	Avocat			37 038 601	22 650	346 051 600	383 112 851
6309	Articles de friperie	43 500		329 824 150		28 577 894	358 445 544
0703	Oignons		3 263	287 469 656		57 074 713	344 547 632
0714	Tubercules			50 646 242	33 214	234 802 258	285 481 714
1102	Farine de céréales autres que du blé			266 769 239	6 942 270	3 457 239	277 168 748
1106	Farine de manioc			234 564 975	55 357	5 956 923	240 577 255
6908	Carreaux de pavement ou de revêtement			215 565 214			215 565 214
1902	Pâte alimentaire		23 100	168 675 042	126 263	41 445 343	210 269 748

0702	Tomates			134 249 107	5 813	57 485 737	191 740 657
9403	Chaise et table en plastic			188 807 516		2 001 605	190 809 121
0902	Thé			140 063 925	34 875	48 891 121	188 989 921
1905	Pains, beignets, biscuits, ..	3 263		164 545 196	59 213	5 302 784	169 910 456
4413	Madrier/ planche			4 953 055		154 193 498	159 146 553
0102	Vaches					159 039 274	159 039 274
1512	Huile de coton			51 643 509	171 000	107 076 707	158 891 216
1511	Huile de palme		69 750	25 836 520	35 700	131 327 742	157 269 713
0409	Miel		26 100	138 999 964	2 000 929	1 306 152	142 333 145
9619	Cotex, pampers, ...		21 750	133 322 739	45 488		133 389 977
4402	Charbon de bois	216 750	101 100	101 456 557	245 325	31 040 188	133 059 920
0901	Café			75 719 857		55 066 569	130 786 426
	Autres produits	8 463 000	71 175	3 442 000 282	7 562 061	1 162 406 169	4 620 502 687
	Total	9 161 513	484 125	13 065 541 850	20 471 439	10 163 501 553	23 259 160 480

Tableau 4 : Importations par pays d'origine en 2020 (en BIF)

Code	Libellé	Autres pays	Ouganda	RDC	Rwanda	Tanzanie	Total
0102	Vaches					14 624 558 937	14 624 558 937
1202	Arachides		57 544	139 554	39 394	5 164 538 408	5 164 774 899
1005	Mais	384 000	2 465 614	8 023 271	264 911	4 011 624 115	4 022 761 888
0714	Tubercules	627 000		15 414 582	1 969 896	3 814 179 190	3 832 190 911
1006	Riz		1 095 901	4 277 343	751 302	1 822 449 813	1 828 574 359
0305	Poissons séchés ou fumés		1 200 332	398 462 451		1 042 324 900	1 441 987 684
0302	Poissons frais			42 597 821		968 002 248	1 010 600 069
2202	Boissons non alcoolisées	152 500	4 438 728	8 771 179	1 779 241	784 299 879	799 441 526
5209	Tissus de coton	7 104 690	15 999 326	103 913 430	5 948 059	527 232 893	660 198 397

9404	Matelas		25 065 596	1 708 929	1 832 711	511 396 322	540 003 557
6405	Chaussures	12 293 371	34 175 278	124 444 684	3 800 252	332 896 186	507 609 771
2206	Autres boissons fermentées	93 000		136 714		495 847 306	496 077 020
0713	Haricots		28 121	1 037 220	776 647	437 370 110	439 212 098
1102	Farine de céréales autres que du blé	45 000	9 028 522	2 839 295	1 227 916	423 486 594	436 627 327
1101	Farine de blé			3 288 214		421 433 322	424 721 536
1007	Sorgho			4 234 821		343 246 186	347 481 008
0803	Bananes			60 893	152 232	313 178 628	313 391 753
1511	Huile de palme			8 676 222		254 433 330	263 109 552
0104	Mouton ou chèvre					253 742 135	253 742 135
8541	Panneaux et plaques solaires		5 387 703	193 750		245 895 238	251 476 691
2501	Sel	134 983			65 400	248 901 091	249 101 474
	Autres produits	53 904 566	137 659 528	243 420 021	130 822 443	3 352 758 763	3 918 565 322
	Total	74 739 109	236 602 194	971 640 394	149 430 403	40 393 795 593	41 826 207 694

Tableau 5 : Principaux produits exportés

Code	Libellé	Valeur
2203	Boissons alcoolisées (Amstel, primus, ...)	2 941 797 067
2208	Alcool éthylique, eaux de vie, liqueurs, ...	1 749 342 052
3401	Savons et autres produits destinés au lavage de la peau	1 663 645 768
2202	Boissons non alcoolisées	1 217 796 163
0713	Haricots	985 094 143
6405	Chaussures	794 396 992
1704	Bombons, jojo, ...	707 221 464
1701	Sucre	703 637 430
2201	Eaux minérales	578 276 400
2402	Cigarettes	538 525 201
0105	Coq, poule ou canard	477 777 811
3304	Produits de beauté et de maquillage	458 143 666
2206	Autres boissons fermentées	421 968 613
4011	Pneumatiques	393 157 741
0104	Mouton ou chèvre	391 141 711
3924	Vaisselle et articles de ménages en matières plastiques	386 200 487
0804	Avocat	383 112 851
6309	Articles de friperie	358 445 544
0703	Oignons, poireaux	344 547 632
0714	Tubercules	285 481 714
1102	Farine de céréales autres que du blé	277 168 748
1106	Farine de manioc	240 577 255
6908	Carreaux de pavement ou de revêtement	215 565 214
1902	Pâte alimentaire	210 269 748
0702	Tomates	191 740 657
9403	Chaise, table en plastic	190 809 121
0902	Thé	188 989 921
1905	Pains, beignets, biscuits, ..	169 910 456
4413	Madrier et planche	159 146 553
0102	Vaches	159 039 274
1512	Huile de coton	158 891 216
1511	Huile de palme	157 269 713
0409	Miel	142 333 145
9619	Cotex, pampers, ...	133 389 977
4402	Charbon de bois	133 059 920
0901	Café	130 786 426
	Autres produits	4 620 502 687
	Total	23 259 160 480

Tableau 6 : Principaux produits importés

Code	Libellé	Valeur
0102	Vaches	14 624 558 937
1202	Arachides	5 164 774 899
1005	Mais	4 022 761 911
0714	Tubercules	3 832 190 668
1006	Riz	1 828 574 359
0305	Poissons séchés ou fumés	1 441 987 684
0302	Poissons frais	1 010 600 069
2202	Boissons non alcoolisées	799 441 526
5209	Tissus de coton	660 198 397
9404	Matelas	540 003 557
6405	Chaussures	507 609 771
2206	Autres boissons fermentées	496 077 020
0713	Haricots	439 212 098
1102	Farine de céréales autres que du blé	436 627 327
1101	Farine de blé	424 721 536
0710	Graine de maïs	381 179 023
1007	Sorgho	347 481 008
0803	Bananes	313 391 753
1511	Huile de palme	263 109 552
0104	Mouton ou chèvre	253 742 135
8541	Panneaux et plaques solaires	251 476 691
2501	Sel	249 101 474
	Autres produits	3 918 565 322
	Total	41 826 207 694

Tableau 7 : Commerce transfrontalier informel par moyens de transport

Moyen	Exportations	Importations	Total
Avion	0	132 990	132 990
Bateau	2 460 319 513	8 345 727 531	10 806 047 044
Motocyclettes/Vélos	8 318 788 323	8 995 443 935	17 314 232 258
Pousser le chariot	1 386 786	0	1 386 786
Tête/main	1 014 764 564	16 781 166 547	17 795 931 111
Véhicules	11 463 901 294	7 703 736 691	19 167 637 985
Total	23 259 160 480	41 826 207 694	65 085 368 174

Tableau 8 : Commerce transfrontalier informel par sexe

Sexe	Exportations	Importations	Total
Femme	10 686 781 055	1 779 609 004	12 466 390 059
Homme	12 572 379 425	40 046 598 690	52 618 978 115
Total	23 259 160 480	41 826 207 694	65 085 368 174

## II. Données statistiques estimées pour toute l'année 2020

Tableau 9 : Les échanges par province en 2020 (en BIF)

Province d'entrée/ sortie	Exportations	Importations	Total
Bujumbura Rural	1 249 783 287	7 270 491	1 257 053 778
Cankuzo	5 510 126 876	14 661 512 012	20 171 638 888
Cibitoke	279 691 308	467 017 795	746 709 103
Kirundo	4 073 685	42 690 328	46 764 013
Mairie de Bujumbura	23 562 592 100	0	23 562 592 100
Makamba	3 824 197 622	34 283 124 183	38 107 321 805
Muyinga	3 913 528 754	9 003 153 961	12 916 682 715
Ngozi	5 540 303	140 992 612	146 532 914
Rumonge	1 462 097 417	881 501 473	2 343 598 890
Rutana	2 375 559 123	10 643 957 441	13 019 516 564
Ruyigi	1 762 639 205	1 520 835 073	3 283 474 277
Total	43 949 829 679	71 652 055 367	115 601 885 046